

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2912**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants et de la rue Simone Balaÿ - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 16 janvier 2012****Décision n° B-2012-2912**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants et de la rue Simone Balaÿ - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Commune de Champagne au Mont d'Or et la Communauté urbaine de Lyon ont décidé en 2007 d'établir un plan de référence de la Commune sur l'ensemble des zones à vocation de centralité et d'habitat afin d'établir les mutabilités et potentialités d'évolution, aussi bien en terme de densification qu'en terme de maillage et de programme de requalification, de revalorisation du réseau d'espaces publics du centre.

La requalification des places Ludovic Monnier, des Anciens Combattants, de la rue Balaÿ et des espaces associés sur une surface d'environ 5 150 mètres carrés s'inscrit dans le cadre du plan de revalorisation des espaces du centre.

Le projet de requalification vise à unifier ces espaces, à renforcer l'aspect identitaire des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants, à conserver l'ambiance de village et paysagère existante, dans le but de favoriser la convivialité, la détente pour une pluralité de groupe et catégories d'usagers.

Une procédure adaptée avec mise en concurrence a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens Combattants et de la rue Simone Balaÿ.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : aménagement urbain et voirie,
- lot n° 2 : espaces verts - arrosage,
- lot n° 3 : éclairage - réseaux secs.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 6 décembre 2011, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : aménagement urbain et voirie ; le groupement d'entreprises Gauthey/Eiffage/Grepi, pour un montant de 751 641,60 € HT, soit 898 963,35 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts - arrosage ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 57 339,40 € HT, soit 68 577,92 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage - réseaux secs ; entreprise Sobeca SAS, pour un montant de 117 984,00 € HT, soit 141 108,86 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés ayant pour objet les travaux d'aménagement des places Ludovic Monnier et des anciens combattants et de la rue Simone Balaÿ et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : aménagement urbain et voirie ; le groupement d'entreprises Gauthey/Eiffage/Grepi, pour un montant de 751 641,60 € HT, soit 898 963,35 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts - arrosage ; entreprise Espaces verts des Monts d'Or, pour un montant de 57 339,40 € HT, soit 68 577,92 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage - réseaux secs ; entreprise Sobeca SAS, pour un montant de 117 984,00 € HT, soit 141 108,86 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2072, les 30 novembre 2009 et 23 mai 2011 pour la somme de 1 488 000 € en dépenses et 219 400 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 231 510 - fonction 824 pour un montant de 1 108 650,10 €, répartis comme suit :

- 500 000,00 € sur 2012,

- 608 650,10 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.**